

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL

de la trente quatrième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 18 janvier 2006, au local E-2300 du Pavillon Alexandre-Taché.

Confirmé le 15 février 2006

Procès-verbal de la trente quatrième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 18 janvier 2006, au local E-2300 du Pavillon Alexandre-Taché.

	PRÉSENT	ABSENT
PRÉSIDENT		
Jean-Marie Bergeron Doyen des études	X	
MEMBRES		
Benyahia, Ilham Professeure Département d'informatique et d'ingénierie		X
Gilbert, Luce Chargée de cours Département d'études langagières		X
LeBlanc, Line Professeure Département de psychoéducation et de psychologie	X	
Lemay, Sylvain Professeur École multidisciplinaire de l'image	X	
Lussier, Madeleine Professeure Département des sciences comptables	X	
Paquet, Renaud Professeur Département de relations industrielles	X	
Quirion, Jean Professeur Département d'études langagières		X
Saint-Pierre, Chantal Professeure Département des sciences infirmières		X
OBSERVATEURS		
Maurice, Luc Registraire		X
Tessier, Pierre Directeur Service de la bibliothèque	X	
INVITÉES		
Forest, Geneviève Directrice Module de la psychologie	X	
Gaudreault, Hélène Agente de recherche Décanat des études	X	
SECRÉTAIRE		
Fortin, Évelyne Agente de recherche Décanat des études	X	

Le président de la Sous-commission des études, M. Jean-Marie Bergeron, doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 40.

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M^{me} Line LeBlanc
appuyée par M^{me} Madeleine Lussier
les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2 - Compte rendu de la trente troisième réunion de la SCE;
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3 - Points d'information et questions
- 4 - Projet de demande d'autonomie du programme de baccalauréat en psychologie de l'Université du Québec à Montréal offert par extension à l'Université du Québec en Outaouais

2 - PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTE TROISIÈME RÉUNION DE LA SCE

2.1 Adoption

Relativement au point 4 de la réunion, un membre demande s'il n'y a pas lieu que le document soit à nouveau présenté à la Sous-commission des études notamment en regard des exigences de la Sous-commission concernant le contenu des dossiers d'évaluation. Certaines expériences antérieures ont montré que des dossiers ne présentent pas l'information attendue par la SCE. Afin d'éviter de telles situations, il serait pertinent de préciser quelles sont les attentes de la SCE pour ce type de dossier.

Le doyen suggère que cette information soit intégrée aux guides d'évaluation de programme. Il rappelle que la politique d'évaluation de programme, les guides et le calendrier octal seront présentés à la Sous-commission. Suite aux diverses consultations concernant le nouveau procédurier des évaluations périodiques, un document final sera préparé et remis aux membres de la SCE.

Sur proposition de M^{me} Line LeBlanc
appuyée par M. Sylvain Lemay
les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trente troisième réunion.

2.2 Affaires en découlant

Les membres souhaitent connaître le suivi fait pour certains dossiers. Le doyen des études apporte les précisions suivantes :

Doctorat en sciences sociales appliquées

Les réponses aux demandes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont été acheminées au ministère. Nous sommes en attente des réactions et de la décision.

Soutien à l'enseignement aux grands groupes

Le doyen des études demande au Comité formé pour le soutien à l'enseignement aux grands groupes, par l'entremise du membre de la SCE qui est aussi membre de ce Comité, de bien vouloir aviser les professeurs de l'état d'avancement des travaux et du moment prévu pour le dépôt du rapport. Il serait intéressant que le président du Comité fasse un communiqué de presse pour aviser la communauté universitaire de l'état d'avancement des travaux du Comité.

Modification à l'article 7 Conflit d'intérêts du *Mode de fonctionnement de la Sous-commission des études*

Le projet de modification sera présenté au Conseil d'administration qui se tiendra le 23 janvier 2006.

3 - POINTS D'INFORMATION ET QUESTIONS

Des membres souhaitent obtenir des précisions sur les points suivants :

Projet de programme de certificat en droit

Ce projet compte-t-il parmi les priorités de développement de programmes du Décanat des études ?

Le doyen indique que la planification quant au développement de programmes a été faite récemment et que ce programme figure parmi les priorités établies de même que le projet de programme de doctorat en psychologie.

CEUL et horaire des cours du trimestre d'automne 2006

Le Décanat des études a fait parvenir aux directions de module un avis indiquant que la planification de l'horaire des cours qui seront offerts au CEUL à l'automne prochain doit tenir compte de la limite des locaux disponibles, soit trois locaux. Un membre rappelle qu'il serait important que les modules aient en main les plages horaires avant de se pencher sur l'horaire proprement dit. Il faudrait de plus tenir compte des contraintes (clientèles temps complet et temps partiel, stages, etc.) associées à chacun des programmes offerts et consulter les modules concernés afin de préparer les plages horaires.

Le doyen des études indique que l'adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Dominique Charron, doit préparer en collaboration avec M. Hubert Lacroix un document sur les plages horaires qui seront prévues. Le doyen fera suivre la demande de consultation à M. Charron. Le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche fera par ailleurs une demande de locaux supplémentaires à l'administration du CEGEP de Saint-Jérôme.

4 - PROJET DE DEMANDE D'AUTONOMIE DU PROGRAMME DE BACCALURÉAT EN PSYCHOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL OFFERT PAR EXTENSION À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Présentation du projet

Le doyen des études soumet à la Sous-commission des études le projet de demande d'autonomie du programme de baccalauréat en psychologie de l'UQAM offert par extension à l'UQO. L'Université, qui donne ce programme depuis le trimestre d'automne 1998, a acquis l'expérience pour former de façon autonome des étudiants dans le domaine de la psychologie. Une des raisons majeures qui a amené l'UQO à entreprendre cette démarche est la volonté d'offrir un continuum de formation, baccalauréat et doctorat, permettant d'exercer la profession de psychologue. C'est dans cet esprit que l'Université pourra à la fois poursuivre son développement et mieux répondre aux besoins en santé et en services sociaux de la population de sa région.

M^{me} Geneviève Forest, directrice du Module de la psychologie, et M^{me} Hélène Gaudreault, agente de recherche au Décanat des études, se joignent à l'assemblée.

Le doyen des études invite M^{me} Forest à présenter sommairement le dossier si elle le juge utile. M^{me} Forest explique que l'extension d'un programme impose des contraintes à l'université d'accueil. Par exemple, dans le cas du baccalauréat en psychologie, les blocs de cours de spécialisation offerts correspondent aux expertises des professeurs de l'UQAM et pas nécessairement à celles des professeurs de l'UQO; il y a par conséquent de nombreux cours qui ne sont pas offerts par l'UQO alors que l'UQO pourrait proposer des cours non existants à l'UQAM. L'expérience a aussi démontré que l'UQO n'est pas avisée des modifications apportées au programme par l'UQAM. L'obtention de l'autonomie du programme permettra à l'UQO, dans un second temps, de procéder à la modification du programme afin que celui-ci corresponde aux besoins de la région et aux expertises de l'UQO.

M^{me} Forest informe par ailleurs les membres que l'étude d'impact documentaire vient d'être reçue et qu'il y est estimé qu'un investissement de 12 000\$, étalé sur deux années, sera nécessaire pour appuyer l'offre des nouveaux cours optionnels.

Le doyen des études demande aux membres de faire part de leurs commentaires et questions.

Commentaires des membres

La clarté du dossier et la qualité de l'argumentation sont soulignées. Les points suivants font l'objet de commentaires ou de questions :

Approbation du Conseil de module

Le dossier ne montre pas que le Conseil de module a été consulté ni qu'il a approuvé, par une résolution formelle, le projet de demande d'autonomie.

Avantages de l'autonomie

La section sur les avantages ou la nécessité d'offrir le programme de façon autonome devrait être étoffée.

Conditions d'admission

- Quoique les conditions d'admission n'en fassent pas mention, est-ce qu'une cote R minimum est exigée pour l'admissibilité au programme ?
- Aux conditions d'admission « base adulte », pourquoi l'UQO ne prévoit-elle pas d'examen de scolapitudes comme le fait l'UQAM ?

Crédits d'enrichissement

Le nombre de crédits d'enrichissement au programme apparaît aux pages 26, 32 et 34 du texte mais diffèrent d'une page à l'autre. Il y aurait lieu de vérifier le nombre réel de crédits et de le corriger.

Modification du programme

Lorsque l'autonomie du programme sera acquise, comptez-vous effectuer une modification du programme ?

Promotion du programme / Recrutement

- Le plan de promotion proposé à l'annexe IX aurait avantage à être amené dans le texte de présentation. Il serait aussi utile d'y préciser des actions qui concrétiseront les moyens énoncés; le plan en serait d'autant plus convainquant. À titre d'exemples, on pourrait y décrire la formation que le Module donnera aux étudiants-ambassadeurs (choisis parmi les étudiants du baccalauréat); nommer les CEGEPS ciblés de même que les professeurs contactés s'il y a lieu; ajouter à l'activité « étudiant d'un jour » la visite du Laboratoire de cyberpsychologie; indiquer si le budget de promotion sera alloué annuellement et pour combien d'années.
Le texte devrait de plus montrer clairement comment l'offre autonome du programme facilitera le recrutement.
- Pour accroître la fréquentation est-il envisageable que la cote R minimum exigée soit moindre que 26 ?

Informations supplémentaires

Mesdames Forest et Gaudreault fournissent les informations suivantes :

Approbation du Conseil de module

La démarche de demande d'autonomie choisie, soit en calquant le programme de l'UQAM, n'implique donc pas de modification dans les objectifs du programme, dans sa gestion ou dans le cheminement des étudiants. C'est une des raisons pour lesquelles l'approbation du Conseil de module n'a pas été sollicitée. De plus, les quelques dossiers existants de demande d'autonomie ne contenaient pas de résolution du Conseil de module. Mais il est possible d'obtenir une approbation du Conseil de module de la psychologie qui sera jointe au dossier présenté à la Commission des études.

Conditions d'admission

- La cote R de 26 est déterminée pour la sélection des candidats mais n'est pas précisée dans les conditions d'admission par l'UQAM car, dans les faits, certains candidats n'ayant pas cette cote peuvent tout de même avoir un dossier leur permettant d'entreprendre des études au baccalauréat en psychologie.
- Dans la pratique, les conditions d'admission pour la base adulte ne sont pas appliquées telles quelles, ni à l'UQAM ni à l'UQO, et ce afin d'ouvrir l'admissibilité à un plus grand nombre de candidats. À l'avenir il y aura une application plus stricte des conditions d'admission; par exemple, les connaissances en biologie devront être acquises (au moment de la demande d'admission ou par la réussite d'un cours de mise à niveau) pour les candidats adultes.

Crédits d'enrichissement

Le nombre de crédits d'enrichissement doit être de 9 à 12; ce sera corrigé dans le texte. Le plan de formation de la p. 34 constitue le programme que nous devrions offrir. La description du programme, mis à jour par rapport à celui de l'UQAM, sera présentée pour approbation au prochain Conseil de module.

Pour information, précisons que les chiffres différents du nombre de crédits d'enrichissement découlent de la difficulté à ajuster notre programme pour qu'il corresponde à celui de l'UQAM qui a été modifié à diverses reprises sans que nous en soyons informés. Ceci illustre le type de problèmes rencontrés dans la gestion d'un programme par extension.

Modification du programme

La modification du programme est prévue non seulement pour conformer le programme aux besoins de la région et aux expertises de l'UQO mais aussi pour répondre à une demande adressée au niveau provincial afin que tous les programmes de baccalauréat en psychologie correspondent aux nouvelles exigences de formation (continuum baccalauréat et doctorat) pour accéder à l'Ordre des psychologues du Québec.

Promotion du programme / Recrutement

- Suite à l'établissement du plan de promotion, un Comité de recrutement a été mis sur pied et se préoccupera en premier lieu d'identifier pourquoi des candidats admis au programme ne se sont pas inscrits. Il verra aussi à déterminer ce qui fait qu'un programme attire les jeunes. La promotion devra aussi faire ressortir l'excellence non seulement du programme mais des professeurs et chargés de cours qui y oeuvrent et des travaux de recherche faits par les professeurs du Département.
- Il est possible actuellement d'admettre des candidats dont la cote R est moins de 26. Il faut toutefois demeurer prudent car les cas d'échec ou d'abandon des études se rencontrent presque exclusivement chez des candidats ayant une cote R plus faible.

Mesdames Forest et Gaudreault remercient les membres de la pertinence de leurs commentaires. Elles quittent l'assemblée.

Recommandations

Les membres formulent les recommandations suivantes :

- Joindre une résolution du Conseil de module approuvant la demande d'autonomie du programme;
- préciser au tout début du document que le programme présenté est celui de l'UQAM;
- annexe 4 « Triptyque », p. 3 : ajuster le commentaire relatif au cours PSY1843;
- bonifier la description de la promotion qui sera faite du programme (afin que ce soit plus convainquant) en incluant des exemples concrets : budget alloué annuellement, choix des étudiants-ambassadeurs parmi les étudiants du programme et préciser la formation qui leur sera donnée par le Module, nommer les CÉGEPs ciblés pour le recrutement, etc.);
- faire une démonstration claire que l'autonomie facilitera le recrutement;
- uniformiser le nombre de crédits d'enrichissement aux différents endroits dans le texte où il en est question;
- p. 19 : l'évolution de l'effectif étudiant pourrait être présenté selon la base d'admission.

La résolution adoptée fera mention que l'avis favorable de la Sous-commission des études est conditionnel à l'approbation du projet de demande d'autonomie par le Conseil de module de la psychologie. Le paragraphe concerné sera modifié de la sorte :

DE DONNER un avis favorable à la Commission des études concernant le projet de demande d'autonomie du programme de baccalauréat en psychologie de l'Université du Québec à Montréal offert par extension à l'Université du Québec en Outaouais et ce, sous réserve de l'approbation du projet par le Conseil de module de la psychologie.

Après délibérations, sur proposition de M. Renaud Paquet appuyée par M. Sylvain Lemay la résolution 34-SCE-70 est adoptée à l'unanimité.

5 - PROCHAINE RÉUNION

La Sous-commission des études se réunira à nouveau le 15 février 2006.

6 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de M^{me} Line LeBlanc les membres conviennent de lever la réunion à 11 h 23.

DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ

Le président

La secrétaire